

Délibération du Conseil Municipal**D.2023 - 32****Commune de LAUZERTE****ACTE : 5.7.6**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE
MRS, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME NEGRE A BASSO-GUICHARD
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADO, MME BOURCIER

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/04/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (TRANSFERT D'UNE NOUVELLE COMPETENCE)**

Le Syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement (anciennement Syndicat d'Aménagement Numérique), a modifié ses statuts pour pouvoir exercer la compétence relative à la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles, soit une partie de la compétence d'approvisionnement en eau, telle que définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Les nouveaux statuts de ce syndicat ne prévoient pas que les communes puissent adhérer directement pour l'exercice de cette compétence. Il est demandé aux communes de transférer cette compétence à la communauté de communes, afin qu'elle puisse transmettre à son tour au Syndicat Tarn et Garonne Aménagement, l'objectif étant de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : 12 voix
pour, 1 abstention : MME DENIS

- **ACCEPTE** : le transfert de la compétence « Création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles » de la commune à la Communauté de Communes ;
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François LE MOING

